

Guide pratique des inscriptions en ligne **2020 - 2021**

► La Prépa des INP
site de Toulouse

**Nous vous remercions de prendre connaissance des informations
contenues dans ce guide et de compléter votre inscription
avant le 22 juillet 2020.**

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



CONSIGNES SANITAIRES RELATIVE AU CORONAVIRUS

Compte tenu de la crise sanitaire, les bureaux de La Prépa des INP resteront fermés durant la période des inscriptions.

Les inscriptions et le dépôt des pièces demandées se feront uniquement en ligne.

Vous pouvez nous contacter de préférence par mail :

scolarite-laprepa.inp@toulouse-inp.fr

05 34 32 31 40 ou 05 34 32 31 49

SOMMAIRE

Aquittement de la contribution vie étudiante et de campus	4
Quand et comment vous inscrire ?	5
Documents à fournir	6
Les droits d'inscription	7
Les possibilités de paiement	8
Le Pass Vie Etudiante	9
La responsabilité civile	10
Étudiant boursier	10
Étudiant en situation d'handicap	10

Vous allez procéder à votre inscription en ligne à La Prépa des INP Toulouse.

La saisie sur internet n'est qu'une étape du processus et ne vaut pas inscription définitive.
L'inscription administrative ne sera effective qu'après vérification des pièces fournies par l'étudiant et acquittement des droits d'inscription.

La conformité du dossier conditionnera la remise de la carte d'étudiant, des attestations d'inscription et de paiement.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour réaliser votre inscription en ligne.

ACQUITTEMENT DE LA CONTRIBUTION

VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

NOTE PREALABLE AUX INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Préalablement à votre inscription, vous devez effectuer la démarche d'acquittement de la CVEC sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Si vous êtes redevable, vous devrez payer un montant forfaitaire de 92 euros. Votre attestation de paiement CVEC sera téléchargeable de suite si paiement par CB ou vous sera adressée par mail dans les 48 heures si paiement en espèces.

Si vous êtes boursier, vous n'aurez rien à payer mais vous devrez effectuer la démarche. Dans ce cas vous recevrez aussi une attestation avec mention "exonération".

Pour cela, munissez-vous de votre N°INE (N° précisé sur la convocation et le relevé notes du bac. Si vous êtes étranger ou en situation de reprise d'études et que vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français, un numéro INE définitif vous sera attribué lors de votre inscription)

et :

- 1- connectez-vous à <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>
- 2- cliquez sur "INSCRIPTION" en haut à droite de l'écran
- 3- remplissez le formulaire et suivez les instructions.

Attention :

- si vous avez fait une demande de bourse l'an passé, votre compte a été créé automatiquement. Votre identifiant est votre adresse mail. A votre 1ère connexion : réinitialisez votre mot de passe.
- si vous vous êtes inscrit sur PARCOURSUP, vous avez déjà reçu un mail de confirmation de création de votre compte.
- pour les notifications tardives de bourse : l'étudiant doit payer la CVE. Il sera ensuite remboursé automatiquement sans démarche de sa part
- les boursiers non gérés par le CROUS (autre ministère) doivent payer la CVEC puis demander ensuite au CROUS le remboursement sur le site "mes services"

Le certificat individuel de paiement de la CVE est nécessaire pour procéder à votre inscription ou réinscription à La Prépa des INP.

En cas de difficulté, consultez la FAQ ou contactez le CROUS via le formulaire d'assistance.

QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Connexion sur le site à l'adresse suivante :

Pour les étudiants de 1^{ère} année :
<https://inscription.inp-toulouse.fr>

Pour les étudiants de 2^{ème} année :
<https://reinscription.inp-toulouse.fr/>

La durée de l'inscription est estimée à 25 minutes. Avant de procéder à la saisie de votre inscription ou réinscription, munissez-vous :

- ▶ 1^{ère} année : de votre **numéro ADMISSION PARCOURSUP**
Votre identifiant est le suivant :

P200 + les **6 chiffres de votre numéro PARCOURSUP**
ou **P20+** les **7 chiffres de votre numéro PARCOURSUP**

- ▶ 2^e année

Votre identifiant est votre **numéro APOGEE** (2019XXXX)
N° figurant sur les relevés de notes, attestation d'inscription...

- ▶ De votre **numéro d'attestation CVEC** et de **carte bancaire, à privilégier pour le paiement des droits d'inscription**

Inscription en ligne
du 8 au 22 juillet 2020

Inscription en ligne
Du 6 au 22 juillet 2020

L'inscription en ligne doit être réalisée en **une seule fois**. Si vous quittez la session en cours d'enregistrement, toutes les informations déjà saisies seront perdues. Vous devrez reprendre la totalité de la procédure d'inscription. Des cellules d'aide vous guideront tout au long de la saisie des données nécessaires à l'inscription.

→ Lorsque vous serez sur la **page « Récapitulatif »**, vous devrez impérativement **enregistrer le récapitulatif de votre inscription** avant de poursuivre et de valider votre inscription. Ce document fait partie des pièces demandées.

Validez ensuite votre inscription. Votre inscription sera prise en compte quand le message « *votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2020/2021* » sera affiché à l'écran. Une fois l'inscription terminée, vous recevrez un message électronique de confirmation.

Pour consulter les données que vous avez saisies, retrouver la liste des pièces à fournir ou réimprimer le récapitulatif « détaillé », cliquez sur :

Consultation inscription : <https://consultation.inp-toulouse.fr>

Après la saisie et **avant le 22 juillet au plus tard**, vous devez déposer les pièces justificatives demandées sur le Service numérique des pièces justificatives (documents dématérialisés)

DOCUMENTS A FOURNIR

Le détail des pièces à fournir sera précisé sur la fiche récapitulative de votre inscription, certains documents sont à télécharger :

Documents à déposer sur le service numérique des pièces justificatives

<https://dematpj.inp-toulouse.fr>

1^{re} année et 2^{ème} année

- ▶ fiche récapitulative de l'inscription
- ▶ attestation d'assurance de responsabilité civile 2020/2021 (vie privée - assurance scolaire)
- ▶ pour les étudiants boursiers : notification de bourse
- ▶ pour les étudiants en situation de handicap : l'attestation de la MDPH

1^{re} année

- ▶ 1 photo récente (formats acceptés : PDF et JPEG- taille max : 2 Mo)
- ▶ relevé de notes du baccalauréat
- ▶ Copie du certificat de Vie Etudiante et du Campus
- ▶ copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou attestation de recensement
- ▶ copie de la carte d'identité
- ▶ pour les étudiants étrangers : copie du passeport ou extrait acte de naissance traduit en français

Documents à télécharger sur site de La Prépa INP Toulouse et à déposer sur le service numérique des pièces justificatives

- ▶ autorisation de soins pour les étudiants mineurs à compléter et à faire signer par les parents
- ▶ Charte d'engagement pour les événements et les soirées des étudiants responsables
- ▶ Formulaire d'application du Règlement Général de la Protection des Données
- ▶ Adhésion au Pass Vie Etudiante

<http://www.inp-toulouse.fr/fr/laprepa/admission.html>

Document à envoyer

- ▶ le paiement par chèque si vous choisissez d'effectuer ce mode de règlement des droits d'inscription (*chèque à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable INPT*), envoi avant le 22 juillet 2020

LA PREPA DES INP - site de Toulouse
6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex

Le service numérique des pièces justificatives permet de transmettre numériquement les pièces justificatives demandées lors de votre inscription.

Extensions autorisées : jpeg, jpg, pdf

Identifiant :

- ▶ n° étudiant apogée 2020xxxx pour les 1^{ères} années
- ▶ ou 2019xxxx pour les 2^{èmes} années
- ▶ + date de naissance

LES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent : les droits universitaires et les droits sociaux.
Au niveau de la page « **paiement** », le montant des droits à payer est calculé en fonction des informations que vous avez précédemment saisies.

Droits universitaires obligatoires

Pour l'année universitaire : 601 euros. La Prépa des INP est un établissement d'enseignement public, les droits d'inscriptions sont fixés par le **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** complétés par des droits spécifiques à l'INP Toulouse et votés par le Conseil d'Administration.

Exonérations spécifiques

Sont exonérés uniquement des droits universitaires obligatoires (*sous réserve de fournir les justificatifs*) :

- ▶ les étudiants boursiers du gouvernement français
- ▶ les étudiants boursiers sur critères sociaux, y compris boursiers à taux zéro
- ▶ les étudiants pupille de la nation

Droits facultatifs

- ▶ **Le Pass Vie Étudiante** : (*voir page 8*)
 - **Pass cycle** : 80 euros
 - **Pass annuel** : 40 euros

NB à l'attention des étudiants de deuxième année :

Si vous avez adhéré au Pass Cycle en 1ère année et payé 80 euros, votre PVE reste valable en deuxième année (ou 3ème année) VOUS NE DEVEZ PAS COTISER !

LES POSSIBILITES DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

À la fin de la procédure d'inscription, plusieurs choix de paiement seront proposés :

Le paiement en ligne par carte bancaire doit être privilégié, qu'il s'agisse du paiement en une fois ou du paiement en 3 fois.

Paiement immédiat

Paiement de la totalité des droits d'inscription par carte bancaire par le web.

Paiement échelonné en 3 fois

Par carte bancaire :

- ▶ 1^{er} versement dès l'inscription
- ▶ les deux autres tiers seront effectués par prélèvement, 30 jours et 60 jours après le 1^{er} paiement.

Pour les étudiants ne disposant pas de carte bancaire et afin de laisser un mode de règlement alternatif pour les étudiants en rupture numérique, vous disposez de la possibilité d'acquérir une carte bancaire prépayée. Celle-ci s'achète dans les bureaux de tabac et dans certains supermarchés. Il suffit d'y déposer une somme d'argent (montant nécessaire au règlement) et de l'utiliser comme carte bancaire classique lors de l'inscription WEB.

Notre système de paiement en ligne est assuré par PAYBOX SERVICES, un des leaders mondiaux de systèmes de paiements électroniques sécurisés. L'ensemble des transactions de paiement sécurisées par le protocole SSL s'effectue entre votre ordinateur et le serveur de PAYBOX SERVICES sans passer par les serveurs de l'INP Toulouse. Une fois le paiement effectué, vous recevez un ticket de paiement par courrier électronique.

Paiement différé

A titre exceptionnel par chèque ou par virement pour le paiement de la totalité ou en 3 fois des droits d'inscription. Dans ce cas :

- envoyer les chèques libellés à la Prépa des INP site de Toulouse à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'INP Toulouse » avant le : **22 juillet 2020**.
- Par **virement**, dans ce cas, merci de nous demander le RIB de l'établissement

**POUR DES RAISONS SANITAIRES, LE PAIEMENT EN ESPECES
NE SERA PAS AUTORISE**

NB : Tout étudiant renonçant à son inscription peut, demander le remboursement des droits impérativement avant le 31 octobre de l'année universitaire

LE PASS VIE ÉTUDIANTE

La vie étudiante de Toulouse INP est très développée avec plus de **150** associations et clubs. Le dynamisme et l'esprit créatif des élèves se conjuguent dans de nombreux projets culturels, sportifs, scientifiques, environnementaux, solidaires et citoyens soutenus par l'établissement.

Afin de profiter de toutes les activités proposées dans le cadre de la vie étudiante et sportive (hors cours obligatoires) de Toulouse INP, il est indispensable d'adhérer au Pass Vie Etudiante. Cette cotisation est reversée à l'Association des Elèves (AE INP Toulouse) et à l'Association Sportive (AS Toulouse INP) de Toulouse INP selon une répartition votée en Conseil d'Administration de Toulouse INP.

Avec ce PASS,

- vous pouvez occuper les salles et utiliser les équipements et le matériel mis à la disposition des associations étudiantes et de l'AS Toulouse INP par l'Établissement, sur demande et selon les disponibilités des locaux;
- Vous bénéficiez d'une assurance dans le cadre des activités organisées par les clubs étudiants et l'AS Toulouse INP.
- vous pouvez bénéficier d'un large choix de clubs et associations, d'une vie sportive universitaire riche en diversité et en possibilités de compétitions, de formations en qualité d'organisateur d'évènement ou de responsable d'association, d'aides pour faire vivre vos projets associatifs étudiants.
- vous pouvez bénéficier des compétences professionnelles et des appuis techniques des personnels INP (enseignants chercheurs ou personnels techniques) dans l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation des manifestations étudiantes ;

La cotisation est de 80€ seulement et est valable durant tout un cycle de formation à Toulouse INP, 2 ans pour le cycle Prépa. Pour les étudiants restant un an ou moins, une cotisation annuelle de 40€ est possible.

Alors pour profiter de la vie étudiante, prenez votre Pass !

L'adhésion au Pass Vie étudiante est non remboursable, sauf dans le cas d'une désinscription complète de l'étudiant.

LA RESPONSABILITE CIVILE

Dans le cadre de votre inscription à La Prépa des INP Toulouse, vous devez obligatoirement justifier d'une assurance responsabilité civile « vie privée » spécifiant une couverture des risques universitaires, y compris pour les périodes de stages, pour l'année universitaire **2020/2021**. **L'attestation de responsabilité civile devra comporter la période de validité, vos noms et prénom.**

ÉTUDIANT BOURSIER

Les bourses sur critères sociaux : taux zéro bis à échelon 7 sont des aides accordées aux étudiants de moins de 28 ans suivant des études dans un établissement d'enseignement supérieur. Elles sont attribuées en fonction du revenu du foyer fiscal, du nombre d'enfants à charge de la famille et de l'éloignement du lieu d'études.

L'exonération des droits (taux zéro bis à échelon 7 ou à taux zéro) portent sur les droits obligatoires ainsi que sur la cotisation sécurité sociale (sauf pour certaines catégories de boursiers du gouvernement français, voir attestation de bourse).

Lors de votre inscription, vous ne pouvez vous déclarer « boursier » qu'à la condition d'avoir reçu votre avis d'attribution définitive ou conditionnelle de bourse. Les droits d'inscription seront calculés automatiquement. La notification de bourses du Crous devra être obligatoirement déposée sur le service numérique des pièces justificatives.

Dans le cas où votre dossier de bourse du Crous est en attente d'attribution au moment de l'inscription, vous ne devez pas vous déclarer étudiant boursier. Dans un premier temps, vous paierez la totalité des droits d'inscription. Puis, dès réception du justificatif, le service de scolarité de La Prépa se chargera de régulariser votre profil étudiant et de lancer la procédure de remboursement.

Plus d'informations sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

ÉTUDIANT EN SITUATION D'HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap, il est important :

- ▶ d'indiquer la nature de votre handicap
- ▶ de fournir l'attestation de la MDPH...

Après un entretien auprès d'un médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS), l'étude de votre dossier médical et de toutes les pièces justificatives que vous fournirez, il vous sera possible sous réserve de l'avis du médecin, de bénéficier d'un aménagement de vos études. Cet aménagement temporaire ou définitif a pour but de faciliter votre intégration au sein de l'université et de réduire au maximum toutes les difficultés pédagogiques ou autres que vous pouvez rencontrer.